



**PUBLIQUE DU NIGER  
MINSTERE DU PLAN DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE  
DIRECTION GENERALE DU PLAN  
POINT FOCAL OPERATIONNEL DU FEM**

**RAFFORT DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PORTEFEUILLE DE  
PROJETS PRIORITAIRES POUR LES INTERVENTIONS DU FEM AU  
NIGER DANS LE CADRE DU STAR FEM5**

**JANVIER 2013**

## **I. INTRODUCTION**

Dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> phase du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM5), Le Niger a bénéficié d'une allocation de six million huit cent quatre vingt mille (6.880.000) dollars US. Cette allocation au titre du tout nouveau dispositif d'allocation des ressources du FEM appelé Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR), servira au financement des opérations dans le cadre des changements climatiques, la préservation de la diversité biologique et la dégradation des terres, qui sont les domaines spécifiques éligibles au STAR.

Pour utiliser son allocation STAR avec efficacité et efficience, le Niger a entrepris un processus de consultation nationale impliquant tous les acteurs concernés par les interventions du FEM. Cette consultation nationale menée sous la coordination du Point Focal Opérationnel, a été l'occasion des échanges fructueux sur la mise en œuvre des conventions dites post Rio (CDB, CCNUCC, UNCCD, Stockholm POPs ) en général et les activités du portefeuille FEM en particulier.

Le présent document, fruit de la consultation nationale, dresse un bilan diagnostique des secteurs couvrant les domaines focaux FEM. Il révèle les forces et les faiblesses des interventions passées et définit les défis et les priorités pour le futur.

L'exercice d'élaboration du portefeuille des projets prioritaires pour le FEM5 (NPFE) a été possible grâce à la facilité financière accordé par le FEM. En effet, le Niger à travers le Point Focal Opérationnel FEM, a sollicité et obtenu un appui financier de l'ordre de 29.000 \$US du FEM pour accompagner le processus.

### **1.1 Déroulement du processus NPFE Niger**

Comme annoncé plus haut, le processus d'élaboration du document NPFE Niger a été mené sous la conduite du Comité National FEM, organe consultatif national chargé d'appuyer le Point Focal Opérationnel dans la coordination et la promotion du portefeuille FEM au Niger. Créé depuis 2004 par un Arrêté du Premier Ministre, le Comité National FEM est composé d'une trentaine de membres, issus des services techniques centraux de l'Etat, des institutions de recherche et de formation, de la société civile, du secteur privé, des agence d'exécution du FEM présent au Niger, ainsi que des autres partenaires techniques et financiers intervenant dans la gestion de l'environnement et du développement durable.

Le Comité National FEM est un cadre d'échange sur les questions intéressant le FEM et/ou en lien avec les conventions internationales relatives à la gestion de l'environnement mondial. Il regroupe les points focaux nationaux FEM (politique et opérationnel), les points focaux des conventions post Rio, les acteurs de la recherche scientifique, les représentants des collectifs des associations de la société civile et les opérateurs privés intéressés par les questions de l'environnement mondial et du FEM.

Le Comité National FEM travaille sous l'impulsion du Point Focal Opérationnel qui assure la présidence du comité. Il a entre autres missions de :

- Collecter et diffuser entre ses membres, les informations sur les généralités et les activités du portefeuille FEM au Niger ;
- Disséminer les informations vers toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du portefeuille FEM et des conventions post Rio 1992 ;
- Assurer la promotion et la coordination des activités FEM dans le pays ;
- Veiller à une meilleure synergie interventions et la complémentarité des activités menées par les acteurs nationaux d'une part, et d'autre part les acteurs nationaux et agences d'exécution FEM ;
- Organiser des rencontres périodiques de revue du portefeuille FEM avec les agences d'exécution et les responsables des projets et programmes ;
- Constituer une base de données permettant de capitaliser toutes les idées des projets à soumettre au FEM et d'assurer un suivi permanent de l'évolution du portefeuille ;
- Œuvrer pour la prise de conscience et la prise en compte systématique des préoccupations environnementales à caractère mondial dans les processus de planification au niveau national et local.

## **I.2 Implication des structures focales nationales et des Agences d'Exécution du FEM dans le processus NPFE Niger.**

Dans le cadre du processus NPFE Niger, plusieurs réunions du Comité National FEM ont été organisées. A noter aussi les rencontres spécifiques avec les structures nationales focales et les Agences d'exécution du FEM. Ces rencontres ont permis de recueillir les attentes des structures sectorielles bénéficiaires des opérations FEM et de définir les bases des discussions entre différents acteurs au sein du Comité FEM et pendant les réunions élargies.

Certaines de ces rencontres entre parties prenantes ont servi de cadre pour :

- Informer les différents acteurs sur les chantiers des réformes entreprises au niveau du Secrétariat du FEM pour «redonner au Fonds ses lettres de noblesse» ;
- Partager et discuter des stratégies opérationnelles dans le cadre du FEM5, en particulier sur les domaines de la biodiversité, changements climatiques, dégradation des terres et aussi le renforcement des capacités des pays ;
- Expliquer les directives et les implications du Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR) du FEM5 ;
- Restituer les résultats de certaines rencontres internationales dans le cadre des conventions et du FEM, notamment :
  - les conférences des parties aux conventions ;
  - l'Assemblée Générale du FEM du 24 au 28 mai 2010 à Punta Del Este en Uruguay ;
  - la réunion de Bonn du 18 au 19 février 2011 ;
  - les sessions du Conseil du FEM ;
  - les réunions de la circonscription (Nouakchott, Cape Vert) ;
  - les réunions des points focaux FEM élargies aux points focaux des conventions (Dakar et Ouagadougou) ;

- Recenser les idées de projets prioritaires à soumettre pour l'utilisation de l'allocation STAR;
- Discuter de la pertinence et de l'opportunité de certains projets en dehors du STAR, avant leur endossement par le point focal opérationnel.

Les échanges avec les Agences d'Exécution du FEM ont été possibles à l'occasion des réunions internationales et par messagerie internet, la majorité des Agences n'ayant pas de répondants au niveau local. Les Agences touchées dans le cadre de ces échanges sont :

- La Banque Mondiale à travers Taoufiq Bennouna et DAHLIA Lotayef, tous deux du Département Développement Durable – Région Afrique. Les échanges avec la BM ont porté sur le Programme Sahel Grande Muraille Verte pour lequel le Niger a accepté d'affecter une partie de son allocation STAR ;
- Le PNUE à travers Mohamed Sisse et Adamou Bouhari, respectivement Chargé de Programmes et Point Focal du PNUE pour les pays francophones tous deux à Nairobi. Deux opérations étaient en perspectives. Il s'agit de la deuxième phase du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes des bassins partagés entre le Niger-Nigeria (PGIE) et une initiative pilote entre pays de l'espace UEMOA sur l'Accès et le Partages des Avantages liés à la biodiversité (APA). Ces deux opérations ont fait l'objet d'importants échanges entre le PNUE et le Niger jusqu'à un certain moment du processus où il n'était plus possible de les retenir sur le financement STAR ;
- Le PNUD à travers Elhadj Mahaman Laouli, Chargé du Programme Environnement et Energie, Point Focal FEM au PNUD et Madame Mame Dagou du Bureau Régional Chargée des questions sur l'adaptation aux changements climatiques. Les échanges ont porté sur un éventuel appui au Programme de Microfinancements (SGP Niger) et un Projet d'Adaptation à Base Communautaire en préparation à endosser sur les Fonds LDCF;
- La FAO à travers la Mission Résidente à Niamey et Hama Garba, Chargé de Programmes au siège régional Dakar. Les entretiens et échanges e-mail avec la FAO ont porté sur le projet d'intégration de la résilience climatique dans le secteur de l'agriculture à travers l'expérience «champs écoles». Ce projet a bénéficié d'une affectation des ressources au titre du fonds LDCF;
- La Banque Africaine de Développement (BAD) à travers Madame Siam et Ignacio Satoguina. Le Programme de Lutte contre l'Ensablement du Lac Tchad a été au centre des échanges avec la BAD et le Secrétariat Exécutif de la CBLT. Ce programme CBLT-BAD a bénéficié d'une partie de notre allocation STAR.

## **I. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE NIGER**

Pays enclavé, le Niger a une économie caractérisée par une prédominance du secteur primaire (45,2% du PIB en 2010) et une étroitesse du secteur secondaire (11,4% du PIB en 2010). C'est un des pays les plus pauvres selon le classement du PNUD pour l'indice de développement humain. Le pays connaît un des plus forts taux de croissance démographiques au monde (3,3%).

Entre 1988 et 2010, la population du Niger a pratiquement doublé, passant de 7 256 626 à 15 203 822 habitants (INS, 2010). En 2012, celle-ci serait de 16 274 738 habitants dont près de 50,05% de femmes (soit 8 145 088) et 49,2 % de jeunes de moins de 15 ans. La population est inégalement répartie sur le territoire national. Près de 79,6% de la population, soit 12.099.000 personnes vivent en milieu rural contre 20,4% en milieu urbain avec une forte concentration dans la capitale, Niamey, qui abrite presque 40% de la population urbaine du pays (INS, 2010).

Le niveau d'éducation est globalement faible pour les adultes. En effet, 71 % des adultes nigériens (dont 82,9 % de femmes) sont analphabètes (ENBC III 2007/2008). Au niveau des jeunes, le taux brut de scolarisation (TBS) est de 76,1% dont 67,3% pour les filles et 84,9% pour les garçons au primaire. Au niveau du premier cycle du secondaire, le taux moyen est de 19,8% dont 23,4% pour les garçons et 16,1% pour les filles e (MEN et MESS/RS, 2010).

La couverture sanitaire reste faible, même si elle s'est nettement améliorée au cours de la décennie précédente en passant de 47,6 % en 2001 à 50 % en 2010. L'utilisation des services de santé reste très faible avec environ 53,52 % pour le curatif, moins de 50 % pour la consultation prénatale. Les ratios entre personnel de santé et habitants sont passés de 2011 à 2012 d'un médecin pour 41 200 habitants à un pour 18 706 (norme OMS est de 1 médecin pour 10 000 habitants); d'un infirmier pour 5 660 habitants à un pour 4 465 (norme OMS 1 infirmier pour 5 000 habitants); et d'une sage femme pour 5 400 femmes en âge de procréer à une pour 3 604, (normes OMS 1 Sage-femme pour 5 000 femmes en âge de procréer).

En matière d'accès à l'eau potable, le taux national de couverture des besoins serait de 66,93% (INS/MHE, 2011) alors qu'il est estimé en milieu urbain à 73,75% en 2010 (INS/MHE, 2010).

### **1.2. Les bases de la production nationale**

Avec une superficie de 1 267 000 Km<sup>2</sup>, le Niger est un pays les plus vastes d'Afrique. Seulement 1% du territoire (extrême sud-ouest) reçoit plus 600 mm de pluie par an, tandis que 89% du territoire, localisé dans la partie nord, reçoit moins de 350 mm de pluie par an. Le relief nigérien est peu contrasté. Les sols sont sablonneux ou argilo-sablonneux, pauvres en éléments nutritifs et en matière organique. Les sols cultivables sont à 80% dunaires et 15 à 20% sont des sols hydromorphes moyennement argileux. Le réseau hydrographique qui est issu des deux importants bassins, à savoir le bassin du fleuve Niger et celui du Lac Tchad, draine annuellement 24 à 30 milliards de m<sup>3</sup> d'eau dont seulement 1% est exploité.


La plus grande partie des écoulements provient du fleuve Niger (90%) et de ses affluents de la rive droite (Gorouol, Dargol, Sirba, Goroubi, Diamangou, Tapoa et la Mékrou) ; les affluents de la rive gauche étant à écoulement intermittent (Dallol Bosso, Dallol Fogha et Dallol Maouri). Pour le bassin du Lac Tchad, les ressources en eaux sont le Lac Tchad et la Komadougou Yobé. Au sein de ces deux bassins, il existe d'importantes mares et retenues (1 084 mares sont dénombrées dont 22,7% ont un régime permanent). Les écoulements souterrains renouvelables représentent un volume annuel de quelques 2,5 milliards de m<sup>3</sup> dont moins de 20% exploité actuellement. A ce potentiel, il convient d'ajouter l'énorme réserve d'environ 2 000 milliards de m<sup>3</sup> d'eau souterraine non renouvelable, dont une partie infime est exploitée par les sociétés minières et l'agriculture oasienne.

Du sud au nord du pays, la végétation est composée des forêts sèches claires, des savanes arborées à arbustives, des steppes arbustives à herbeuses. En fonction des conditions locales, plusieurs types de formations forestières s'identifient : les formations forestières des plateaux, les formations forestières des plaines sableuses, les forêts de bas-fonds inondables, les peuplements à *Hyphaene thebaica*, (palmiers Doum), les peuplements à *Borassus aethiopum* (Rônier), les forêts issues des plantes envahissantes et les écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques.

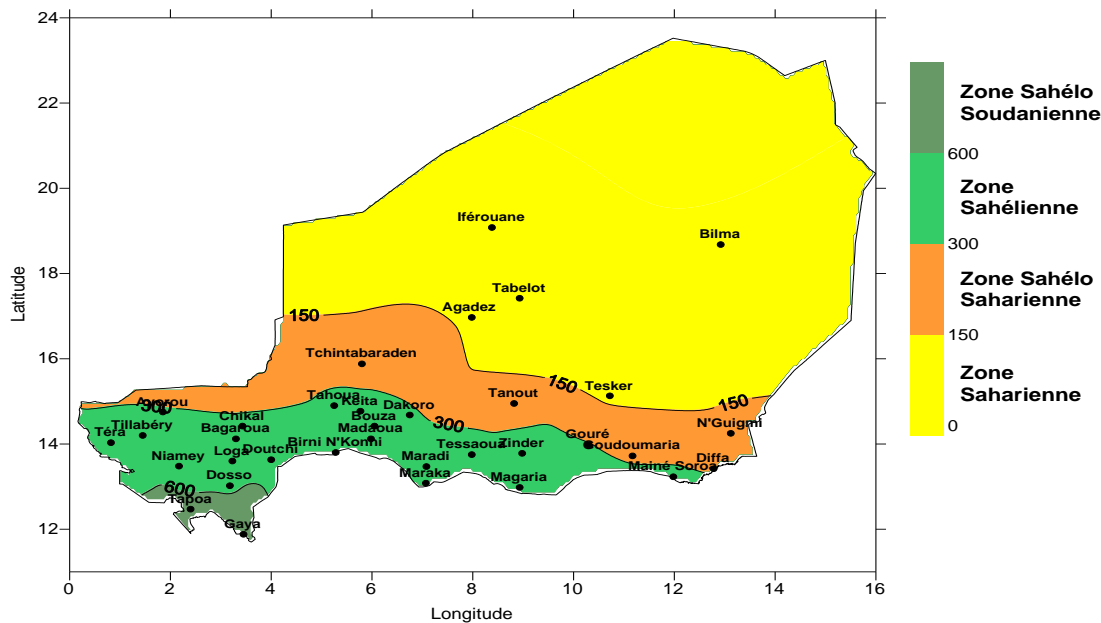
A partir des grands ensembles bioclimatiques et suite aux interventions humaines, se sont formés des agroécosystèmes dans les paysages agraires : Parcs à *Acacia albida*, *Doumeraies*, Parcs à *Parinari macrophylla*, Parcs à *Butyrospermum parkii* (karité) et à *Prosopis africana*. Certains écosystèmes forestiers, en raison de leurs particularités écologiques, sont dotés de statuts particuliers. Il s'agit des aires protégées (parcs, réserves, sanctuaires) sur 8,41 millions d'hectares, soit 6,6% du territoire national, des forêts classées sur 600 000 ha, des sites Ramsar sur 4 317 869 ha, des marchés ruraux de bois sur environ 900 000 ha, des concessions cynégétiques sur 435 000 ha et des enclaves pastorales sur 25 000 ha d'aires communautaires enregistrées (FAO, 2012).

D'un point de vue agro-écologique, le Niger se compose au moins de neuf systèmes agraires distincts (pastoral au nord, de transition au centre avec culture ou dunes, plaines de l'Est, plateaux de l'Ouest, systèmes des vallées, des oasis, des aménagements hydro agricoles et des zones périurbaines), caractérisés par des spécificités propres en termes de contraintes et de potentialités.

### Figure 1. Zonage agro écologique du Niger

 Principales zones climatiques : (Figure 2) :

- **La zone saharienne, désertique**, qui couvre 77% du pays et reçoit moins de 150 mm de pluie en moyenne par an. On y pratique des cultures irriguées.
- **La zone sahélo saharienne** qui représente 12% de la superficie du pays et reçoit 150 mm à 300 mm de pluie en moyenne par an). Elle est propice à l'élevage transhumant ;
- **La zone sahélienne** qui couvre 10% du pays et reçoit 300 à 600 mm de pluie en moyenne par an ; elle est propice à l'agro pastoralisme ;
- **La zone sahélo soudanienne** qui représente environ 1% de la superficie totale du pays et reçoit 600 à 800 mm de pluie en moyenne par an ; elle est propice à la production agricole et animale ;



**Zones climatiques du Niger; Source : Direction de la Météorologie Nationale, 2008**

Associée à l'élevage, l'agriculture constitue la principale activité des populations. Elle occupe plus de 80% de la population active. Selon les rapports de suivi de la SDR<sup>1</sup>, les deux effets globaux attendus ont enregistré des progrès. Il s'agit de (i) l'accès des ruraux aux opportunités économiques est accru, pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural et (ii) la gestion durable des ressources naturelles et une meilleure prévention des risques améliorant la sécurité alimentaire. En 2007-2009, la contribution de ce secteur dans l'économie nationale est estimée en moyenne à 42,8% du PIB. La part du sous-secteur de l'Agriculture au PIB fluctue entre 23,5 et 27,7%, celle de l'élevage entre 11,8 et 12,3% et celle des forêts et pêches entre 4 et 4,5% pour cette même période. Sur la période 2006-2010, le PIB agricole a progressé en moyenne de 9,5% (2,1% pour l'élevage et 6,3% pour le sous secteur forêts et pêche).

Des précipitations abondantes peuvent déclencher des taux de croissance à deux chiffres (comme en 1998), tandis que les déficits pluviométriques coïncident généralement avec la récession économique (comme en 2004)<sup>2</sup>. Cette dépendance aux facteurs climatiques, engendre une évolution très timide de la croissance économique et affecte sa durabilité.

Au cours des quinze dernières années les productions céréalières ont connu une certaine progression, plus marquée pour le mil que pour le sorgho ou pour les autres céréales. Les légumineuses (arachide et niébé) et l'oignon accusent une baisse marquée au cours de la même période.

La productivité de ces céréales a évolué en dents de scie variant entre 300kg/ha en 1997 et 523 kg/ha en 2008 pour le mil, et de 154 kg/ha en 1997 et 401 kg/ha en 2008 pour le sorgho. Pour les rendements de riz, ils atteignent les 4,5 tonnes/ha mais les coûts de production du riz en aménagement sous irrigation avec maîtrise totale de l'eau au niveau des aménagements hydro- agricoles sont très élevés. L'arachide a un rendement moyen

<sup>1</sup> Rapport de suivi de la SDR 2007-2009 (avril 2011) et Rapport de suivi de la SDR 2010 (novembre 2011)

<sup>2</sup> SDRP.

de près de 400kg/ha et le niébé un rendement moyen de 246kg/ha. Le rendement de l'oignon varie entre 15 et 30 tonnes/ha avec un potentiel de 60 tonnes/ha. Le rendement du poivron est de 1 à 2 tonnes/ha et peut atteindre 4 à 5 tonnes/ha. Les rendements moyens des différentes cultures sont globalement jugés modestes mais ils correspondent au niveau des facteurs de production mobilisés.

**En ce qui concerne les productions animales,** entre 1980 et 2010 la progression est de 105,7% pour les bovins, 78,8% pour les ovins, 39,3% pour les caprins 15,3% pour les camelins et 22,4% pour les asins. Le cheptel équin a par contre connu une régression de 27%.

Au cours des vingt dernières années, les abattages les plus élevés concernent les caprins (600.000 à 700.000 têtes en moyenne par an, suivis des ovins (300.000 à 400.000 têtes par an) et des bovins (autour de 100.000 têtes jusqu'en 2005 et 150.000 têtes entre 2005 et 2010). Ces statistiques sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les abattages clandestins, les abattages lors des évènements socioculturels, les abattages des villages sans agents d'inspection et les exportations informelles. La production laitière annuelle passe de 565.000 à 980.000 litres 1992 à 2010 toutes espèces confondues. Cette production reste en deçà des besoins du pays, conduisant à l'importation de quantités importantes de poudre de lait. Le lait et ses dérivés constituent l'aliment essentiel d'au moins 20 % des nigériens et un important aliment d'appoint pour les 80 % restants.

Quant aux exportations de bétail sur pied, elles concernent essentiellement les caprins (un peu plus de 400.000 têtes en 2000 et plus de 1.000.000 de têtes en 2010), les ovins (moins de 400.000 têtes en 2000 et plus de 850.000 têtes en 2010), loin devant les bovins (autour de 100.000 têtes en 2000 et plus de 400.000 têtes en 2010). Les productions et les exportations de cuirs et peaux sont en nette augmentation au cours des 10 dernières années du fait de la demande sans cesse croissante du Nigéria. Les peaux de chèvre (autour de 1.400.000 /an) et celle des moutons (autour de 800.000) sont les plus concernées, loin devant celle des bovins (autour de 200.000 /an).

**Au plan de l'environnement,** la production des plants forestiers est passée de plus de huit (8) millions en 1991 à 6.574.723 plants en 2011. Les superficies de plantations forestières totalisent, entre 1985 et 2011 environ 371.141 ha, soit une moyenne annuelle de 13.746 ha. Les plantations linéaires réalisées au cours de la période 2005-2011 totalisent 5.960 km soit une moyenne annuelle de 851 km. Les aménagements forestiers réalisés de 1980 à ce jour portent sur plus de 990.000 ha, ce qui représente à peine 23% des superficies totales aménageables.

S'agissant des activités de CES/DRS, elles ont porté, de 1984 à 2011, sur plus de 584.472 ha de terres dégradées, soit une moyenne annuelle de 20.874 ha. Quant à la mise en défens, elle a concerné 9.630 ha, au cours de la période 1990 à 2002. Pour la lutte contre les feux de brousse, il a été réalisé de 2000 à 2011, plus de 93.320 km de bandes pare-feu et plus de 5.569 brigadiers anti feu ont été formés. S'agissant de la fixation des dunes de sable, il a été réalisé, de 1984 à 2011, plus de 43 140 ha sur l'ensemble du pays. La régénération naturelle assistée dans les champs a porté sur plus de 5 millions d'ha. Au plan socioéconomique, l'importance des forêts pour la sécurité



alimentaire et la nutrition, l'alimentation du cheptel (25 à 30% dans l'alimentation du cheptel sahélien) et la santé humaine<sup>3</sup>, est bien établie.

Mais, c'est surtout sur le plan énergétique que l'apport des produits forestiers est le plus décisif. Plus de 90% des ménages nigériens utilisent le bois comme unique ou principale source d'énergie domestique. Sur le plan quantitatif, les besoins en bois-énergie (plus de 3 millions de tonnes par an) représentent une valeur monétaire de plus de 105 milliards de F CFA. Le bilan forestier révèle qu'en 2010, les formations forestières (environ 8 millions d'hectares) auraient produit 2 017 028 tonnes de bois pour une demande d'environ 4 200 481 tonnes, soit un déficit de l'ordre 2 183 453 tonnes. Ce gap est malheureusement prélevé sur le capital productif, ce qui imprime une tendance régressive aux ressources forestières.

En matière de faune et aires protégées, il y a lieu de noter que les autorités nigériennes ont procédé à la fermeture de la chasse de 1972 à 1996 soit une période de 24 ans. Cette mesure a malheureusement favorisé le développement du braconnage et l'exploitation non soutenue de la ressource.

Dans le domaine des pollutions et nuisances, un inventaire national des gaz à effet de serre dans les secteurs des procédés industriels, solvants et déchets solides municipaux et inventaire national des substances appauvrissant la couche d'ozone, 2000 à 2005 en application de l'article 7 du Protocole de Montréal ont été établis.

En ce qui concerne la pêche et l'aquaculture, elles reposent sur les nombreux plans d'eau du pays, totalisant 40 000 ha : fleuve Niger et affluents, Lac Tchad, Komadougou Yobé, mares naturelles et retenues d'eau artificielles. La production de poisson qui se situait à plus de 50 000 tonnes par an entre 2003 et 2005 affiche une baisse continue en passant de 13 939 tonnes en 2006 à 1 469 tonnes en 2009.<sup>4</sup>

**L'apiculture se pratique de façon traditionnelle.** La production en 2011 est estimée à 10 000 litres. Il existe plusieurs mini projets apicoles dans les départements de Gaya, Say, et Téra, riches en biodiversité et qui recèlent d'importantes potentialités apicoles qui ne sont pas bien exploitées.

Quant à la phonésculture, elle s'effectue dans quatre zones qui sont, par ordre d'importance de production : Bilma (au nord du Ténéré), Aïr (Zone d'Agadez), Diffa (sud-est du Niger) et Zinder (sud du pays). Actuellement, la production de dattes au Niger est traditionnelle, avec des techniques rudimentaires. Les dattes sont des produits sans irrigation, ni fertilisation. Ce qui fait que les rendements sont faibles : 15 à 20 Kg/pied. La production nationale est estimée à huit mille (8.000) tonnes de dattes par an. La récolte et le conditionnement des dattes sont mal effectués.

**Hydraulique pastorale :** elle se caractérise par l'insuffisance des points d'eau pastoraux. Au plan institutionnel, deux ministères dont l'un assurant la maîtrise d'œuvre et l'autre la maîtrise d'ouvrage des points d'eau, se partagent les activités du sous-secteur.

---

<sup>3</sup> Le Ministère de la Santé Publique a répertorié environ 301 espèces médicinales, selon le document du PFN qui précise par ailleurs que d'après l'OMS, 80% de la population ont recours à la pharmacopée traditionnelle, depuis la dévaluation du franc CFA en 1994.

<sup>4</sup> Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (données publiées sur le site Internet de l'INS)

**Au plan de l'évolution de la sécurité alimentaire**, sur les 50 dernières années d'existence, le Niger a enregistré un déficit une année sur deux en moyenne<sup>5</sup>. En 2011, ce déficit céréalier a représenté un volume de plus de 15% des besoins de la consommation annuelle. L'insécurité alimentaire chronique touche 80% de la population, essentiellement rurale. Chaque année, environ 10 à 30% de la population est déficitaire en céréales, source principale de la ration calorique des ménages<sup>6</sup>.

La campagne de récolte de 2011 a enregistré un déficit céréalier et fourrager très important (18% environ des besoins nutritionnels de la population, et chiffré à 690 000 tonnes de céréales et 10 millions de tonnes de fourrage) et nécessite une action vigoureuse de protection des populations, notamment avec l'aide des Partenaires extérieurs. Cette situation préoccupante vient renforcer le déficit structurel de production observé depuis le début de la décennie des années 90.

L'accompagnement de la sécurité alimentaire s'effectue également par le renforcement des banques céréalières et le développement de travaux à haute intensité de main d'œuvre.

La valorisation de l'arboriculture fruitière, comme celle des produits issus de l'exploitation forestière (produits forestiers non ligneux) ou la production des dattes (estimée à 8 000 tonnes annuelle) permettent également de contribuer à une amélioration des revenus des producteurs, visant ainsi une amélioration de la sécurité alimentaire.

Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises, existant depuis plus de 15 ans et comprenant le Système d'Alerte Précoce (SAP) et la Cellule Crise Alimentaire (CCA) et leurs démembrements au niveau régional et départemental, a pour ambition d'appuyer la construction de la sécurité alimentaire en rapport avec les Départements ministériels concernés.

**La contrainte principale du sous secteur agricole** est la baisse de la productivité des écosystèmes agricoles, pastoraux, forestiers, fauniques et halieutiques. La baisse de la productivité de l'agriculture est due à la faible maîtrise de l'eau, la faible organisation des producteurs, au faible accès aux équipements et intrants et à la baisse des fertilités des sols.

La faible maîtrise de l'eau est expliquée par la faible mobilisation des eaux, la mauvaise gestion de l'eau par les comités, le non respect du calendrier d'irrigation par les populations et l'insuffisance du suivi des ressources en eau.

La faible organisation des producteurs est due à l'insuffisance de l'appui-conseil, la mauvaise gouvernance et les conflits fonciers.

Le faible accès aux équipements et intrants est lié au pouvoir d'achat limité des producteurs, à l'insuffisance de l'offre d'intrants et d'équipements.

---

<sup>5</sup> HC3N : Cadre stratégique de l'initiative 3N (les nigériens nourrissent les Nigériens) – document de travail – décembre 2011 citant le rapport : Sani Laouali Addoh et Salifou Sanda Ousmane (SIM-Niger) (2010) : Étude sur la transmission des fluctuations et le calcul des prix de parité du riz et du maïs au Niger

<sup>6</sup> SE-SDR : Synthèse des travaux du groupe thématique « secteur rural » dans le cadre de la révision de la Stratégie de réduction de la pauvreté – juillet 2006

La baisse de la fertilité des sols est engendrée par la surexploitation des terres, l'érosion des sols, les pratiques culturales inappropriées et la faible utilisation des intrants. La conséquence est l'insuffisance de la production agricole.

**La baisse de la productivité de l'élevage** est expliquée par la faiblesse du système de recherche et de vulgarisation en productions animales, un environnement institutionnel et organisationnel des filières peu performants, la persistance de certaines maladies, l'insuffisance des ressources humaines et insuffisance de l'alimentation du cheptel.

La faiblesse du système de recherche est liée à l'insuffisance de la recherche-développement et à la mauvaise utilisation des technologies innovantes.

L'environnement institutionnel et organisationnel peu performant est engendré par la mauvaise organisation des filières et des producteurs, l'insuffisance des unités de transformation.

L'insuffisance dans l'alimentation du bétail est due aux problèmes d'abreuvement, d'alimentation et l'insécurité foncière.

La persistance de certaines maladies est expliquée par des problèmes de santé animale et l'insuffisance dans les réformes du secteur.

L'insuffisance des ressources humaines est liée au problème de relève des cadres, l'insuffisance de la formation et le recyclage.

**La conséquence principale** est l'insuffisance de la production animale.

**Dans le domaine de l'environnement**, la baisse de la productivité des écosystèmes est liée à une gestion non durable de la terre et de la biodiversité, la faible valorisation et le déficit des réformes d'appui au développement des productions forestières.

**La conséquence principale** est l'insuffisance de la production forestière et non ligneuse.

**Les principales potentialités** sont les ressources en terres estimées à 15 millions d'hectares dont 7 millions d'hectares cultivées, le potentiel en terres irrigables, estimé à 270.000 hectares, soit 1,8% de la superficie totale des terres cultivables, un cheptel important et varié de plus de 36 millions de têtes, toutes espèces confondues, indemne de la peste bovine<sup>7</sup>, un savoir-faire traditionnel des éleveurs confirmé ayant permis de valoriser des espaces marginaux<sup>8</sup>, et la proximité de marchés terminaux conséquents dans la sous région.

A cela, il faut ajouter, d'importantes potentialités en flore nationale comportant au total 2.124 espèces végétales, à haute valeur énergétique, fourragère, médicinale et scientifique, un potentiel halieutique important (plus de 400.000 ha d'eau douce et nombreux barrages collinaires et étangs piscicoles), une biodiversité riche et variée avec 2274 espèces végétales et 3200 espèces animales, d'importantes ressources fauniques, halieutiques et apicoles, d'importantes ressources en eau notamment un réseau hydrographique qui draine plus de 30 milliards de m<sup>3</sup> d'eau en année moyenne, dont

---

<sup>7</sup> Le Niger s'est déclaré, auprès de l'Organisation internationale de la santé animale, provisoirement indemne de cette maladie en fin 1999. Son statut de pays indemne est obtenu depuis 2003

<sup>8</sup> WISP/UICN, (2006).

environ 97% pour le fleuve Niger et ses affluents de la rive droite<sup>9</sup>. À cela s'ajoutent plus de 1.000 mares naturelles dont environ 170 permanentes, 142 petits barrages totalisant près de 420 millions de m<sup>3</sup> et 72 seuils d'épandage. Bon nombre de ces ouvrages connaissent un ensablement progressif réduisant leur capacité de stockage initiale.

Quant aux eaux souterraines, elles sont contenues dans : (i) des aquifères à taux de renouvellement élevé, estimés à 2,5 milliards de m<sup>3</sup> par an ; (ii) des aquifères à très faible taux de renouvellement évalués à 2.000 milliards de m<sup>3</sup> non renouvelables dont une infime partie est exploitée en particulier pour les besoins des activités minières dans le Nord du pays.

**Au plan technologique**, l'existence de nombreux acquis de la recherche aussi bien nationale que régionale représente un potentiel important et performant. Le transfert aux producteurs des technologies mises au point relativement à la production végétale et animale, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles est de nature à permettre une amélioration substantielle dans chacun de ces sous-secteurs. **Le principal défi** est l'amélioration significative de la production agrosylvopastorale et halieutique.

## **Défis environnementaux au Niger :**

En matière de gestion durable des ressources naturelles et de préservation de l'environnement, le Niger est en prise avec une situation environnementale précaire du fait de l'ampleur des défis liés à la dégradation des terres, la préservation de la biodiversité, et la gestion durable des ressources en terres et en eaux, ainsi que les capacités limitées à faire face aux défis émergents de l'impact des changements climatiques. Afin d'apporter une réponse structurée à ces défis, le Niger a adopté le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) en 2000 qui est le cadre de référence en matière d'environnement et de développement durable.

### **Principaux défis sur la diversité biologique**

La diversité biologique fait l'objet de plusieurs défis dont entre autres :

- les diminutions des superficies ou les morcellements des écosystèmes forestiers des zones soudaniennes et sahéliennes du Niger.
- la dégradation des formations naturelles et des agrosystèmes qui se traduit par la destruction de la structure du sol, la baisse de la densité et la stratification verticale de la composante ligneuse avec l'accroissement des espaces vides ou la disparition de la composante ligneuse.

Cette dégradation se manifeste aussi par l'envahissement des aires de pâturage et couloirs de passage ainsi que certains plans d'eau par des espèces à faible valeur fourragère. Dans les agrosystèmes, la dégradation consiste en la baisse de la fertilité, au lessivage et à la salinisation des sols contribuant ainsi à une forte baisse de la productivité ;

---

<sup>9</sup> Source : Schéma Directeur de mise en valeur et de Gestion des ressources en Eau, 2000.

- la déperdition et la disparition des espèces
- *Au plan de l'acquisition des connaissances*
  - Faiblesse des connaissances dans les domaines tels que : la biologie des espèces, leur cycle de développement, leur phénologie, la régénération naturelle par voie végétative et/ou de semence, le degré d'adaptation à la sécheresse.
- *Au plan institutionnel et juridique*
  - les textes en vigueur dans le domaine de l'environnement, dont certains sont dépassés, ne prennent pas tous en compte le souci de conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique tels que le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ;
  - la faible ou le manque d'intégration de la diversité biologique dans les autres secteurs.
- *Au plan de la formation, l'information et la sensibilisation*
  - les programmes primaires, secondaires et universitaires actuels mettent très peu l'accent sur les différents aspects de la diversité biologique ;

Pour relever ces défis, la stratégie sur la biodiversité du Niger poursuit comme objectifs spécifiques : La conservation de la diversité biologique ; son utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

### **Principaux défis liés aux changements climatiques**

- La vulnérabilité des secteurs socioéconomiques du fait que le pays est durement soumis aux aléas climatiques;
- La faiblesse au niveau du renforcement des capacités et du transfert de technologies adaptées;
- La vulnérabilité des ménages surtout en milieu rural;
- La faible génération et le transfert des technologies alternatives fiables susceptibles d'atténuer les émissions de GES des secteurs les plus émetteurs;
- La faiblesse du système de collecte et d'archivage de données de gaz à effet de serre ;
- La diminution du patrimoine forestier, source d'atténuation des GES, dû essentiellement à des prélèvements excessifs de bois énergie sur les formations ligneuses;

Face à ces défis, la stratégie nationale et plan d'action en matière de changements et variabilités climatiques s'est fixée l'objectif de : contribuer à la stabilisation de la concentration des Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique à travers :

- L'élaboration d'une politique nationale de protection du système climatique contre tout changement induit par l'homme et veiller à son application ;

- L'élaboration des outils méthodologiques pour l'intégration des risques climatiques et de l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification du développement aussi bien aux niveaux sectoriel, national et local ;
- L'amélioration du système de collecte de données de gaz à effet de serre ;
- La rationalisation des émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre des mesures d'atténuation dans les grands secteurs d'émissions ;
- La protection des secteurs socioéconomiques les plus vulnérables et en envisageant des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
- La promotion de la génération et le transfert des technologies alternatives fiables susceptibles d'atténuer les émissions de GES des secteurs les plus émetteurs ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation, d'information et de formation sur les changements climatiques ;
- La promotion de la coopération scientifique et technique régionale et internationale dans le domaine des changements climatiques.

### **Principaux défis liés à la lutte contre la désertification**

Les principaux défis sont relatifs à :

- la recherche d'une sécurité alimentaire dans un contexte où les conditions climatiques sont défavorables ;
- la recherche de la gestion rationnelle des ressources naturelles en relation avec la pression démographique et des modes d'exploitation peu respectueuses de l'environnement ;
- la lutte contre les effets de la sécheresse face à la récession économique que connaît le pays ainsi que l'état de pauvreté de la population ;
- la lutte contre la pauvreté et le faible niveau des productions agro-sylvo-pastorales, principales sources de revenus des populations.
- Les difficultés liées à l'application des textes notamment par manque de textes complémentaires, d'absence d'un cadre institutionnel concerté de suivi et d'évaluation, voire la méconnaissance de ces dispositions.
- L'amélioration et la pérennisation du capital productif (sol, eau, etc) d'une part, et celui du cadre de vie d'autre part.

Pour faire face à ces défis les objectifs globaux et spécifiques ont été définis

- Objectifs globaux :
  - identifier les facteurs qui contribuent à accentuer la désertification et les mesures concrètes à prendre pour lutter contre celle-ci et atténuer les effets de la sécheresse ;
  - créer les conditions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la solution de la crise de l'énergie domestique, au développement économique des populations, et leur responsabilisation dans la gestion des ressources naturelles.
- Objectifs spécifiques
  - analyser et suivre les facteurs qui contribuent à la sécheresse et à la désertification ;

- promouvoir une gestion durable des ressources naturelles des terroirs (organiser, former et faire participer les populations à la gestion durable des ressources naturelles) ;
- améliorer la production et les conditions de vie des communautés rurales à travers notamment l'adoption des itinéraires techniques plus appropriés;
- assurer un financement adéquat des activités prévues dans les différents sous-programmes.

### **Le défi majeur de la gestion durable des terres :**

Le Niger s'est lancé dès 2007 dans l'élaboration de son Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres, élément central de l'approche programmatique des investissements en zone rurale. En effet, ce cadre permet d'identifier les actions prioritaires sur lesquelles il faut porter les investissements. Il constitue un tableau de bord permettant de coordonner de manière plus harmonieuse et cohérente l'allocation des ressources pour le financement et l'amplification des actions de Gestion Durable des Terres (GDT) par les différents organismes gouvernementaux et les partenaires de développement. L'objectif ultime est d'améliorer la synergie des interventions, en évitant les duplications des actions et d'utiliser de façon plus judicieuse les ressources financières.

Cette nouvelle approche vient ainsi compléter les efforts entrepris par le Niger pour inverser les tendances de la dégradation des terres. De ce fait, le Cadre Stratégique d'Investissement du Niger en matière de Gestion Durable des Terres (CSIN-GDT) peut ainsi être considéré comme un outil pertinent de mise en œuvre des plans et programmes nationaux de lutte contre la dégradation des terres, d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, de lutte contre la perte de la diversité biologique, d'amélioration de la productivité agricole.

En juillet 2008, les partenaires en GDT ont défini de façon participative la vision nationale en la matière de gestion durable des terres libellée comme suit : **«A l'horizon 2015, la mise en place d'un partenariat dynamique entre les différents acteurs et institutions d'une part, la mobilisation d'investissements adéquats et durables en vue d'une amplification des initiatives et actions de GDT d'autre part, contribuent à la restauration des terres dégradées et à une meilleure gestion des bases productives des écosystèmes et leurs ressources»**

Dans ce contexte, les partenaires en GDT ont par ailleurs précisé que le CSIN-GDT doit constituer une réponse appropriée aux problèmes et défis de la GDT et être conçu dans une vision de long terme.

De plus, le CSIN-GDT contribuera à la mise en œuvre des actions entrant dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire et les changements climatiques, facteur clé de la dégradation des terres dans un pays particulièrement touché par la désertification et la sécheresse. Il constituera ainsi un outil opérationnel de lutte contre la pauvreté.

## **Cadrage de mise en œuvre du processus GDT et TerrAfrica au Niger**

### **Cadrage technique**

La GDT est un impératif pour le développement durable au Niger, en raison du rôle clé qu'elle joue pour l'harmonisation des approches et la recherche d'une meilleure complémentarité entre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique, de la foresterie et de l'environnement. Elle constitue donc un créneau pour la mise en œuvre des trois principaux Accords Multilatéraux sur l'Environnement issus de Rio (CCNULCD, CNUDB et CNUCC) à travers leur déclinaison en Plan d'Action Nationaux.

Au niveau régional, le Plan d'Action Environnemental du NEPAD promeut la GDT à travers le pilier 1 « extension de la zone soumise à la gestion durable des terres et de l'eau », le programme 1 (Dégradation des terres, sécheresse et désertification) et le programme 6 (Conservation transfrontalière des ressources naturelles).

Au niveau sous régional, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) de la CEDEAO constitue une réelle opportunité pour le renforcement de la GDT en Afrique sub-saharienne en général et au Niger en particulier. En effet, ce programme appelle tous les pays africains à investir et agir dans le but d'accroître la productivité de manière durable dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la gestion du bétail.

Au niveau national, le processus GDT est indissociable de l'Initiative 3N (I3N) qui représente la composante de sécurité alimentaire du Plan de Développement Économique et social (2012/2015) adopté en avril. Il s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Économique et Social (PDES – 2012/2015) et de la Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive (SDDCI)-Niger 2035 en cours d'élaboration.

### **Etat de mise en œuvre du processus au Niger**

Le Niger a validé son Cadre d'Investissement Stratégique en matière de GDT (CSIN-GDT) lors de l'atelier national du GDT tenu du 13 au 14 octobre 2010. Le CSIN-GDT est un outil de plaidoyer et un document de mobilisation des partenaires pour le financement des activités de la GDT au Niger.

Le Niger dispose également d'une base de données géo référencée sur la Gestion Durable des Terres (SIG-GDT). Ce Système d'Informations consultable par Internet facilite l'accès aux informations par tous les utilisateurs : départements ministériels, services techniques, PTF, collectivités, universités, ONG, bureaux d'études, secrétariats des conventions environnementales (UNFCCC, UNCCD, UNCBD), etc. Des liens avec les autres bases de données GDT, développées dans d'autres pays membres de la Plateforme TerrAfrica, sont établis afin de favoriser les échanges d'informations.

La prochaine étape va se focaliser sur l'élaboration d'une stratégie de communication et d'une stratégie de mobilisation des ressources financières nécessaires à l'extension et la mise à l'échelle des bonnes pratiques de GDT au Niger. D'ores et déjà, plusieurs projets sont en cours de formulation et suscitent l'attention des partenaires techniques et financiers dans les domaines de la lutte contre l'ensablement des terres, le traitement et



mise en valeur des terres dégradées, l'agroforesterie et de gestion durable de la fertilité des terres pour la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources forestières sensibles à la résilience climatique.

## **La gestion des ressources en eau**

Au Niger, les eaux de pluie se caractérisent par leur irrégularité dans l'espace et dans le temps : l'essentiel des précipitations se produit par "lignes de grains", et leur répartition au sol, au cours d'une même averse est extrêmement irrégulière. La moyenne des précipitations annuelles varie du Nord au Sud de moins de 150 mm en zone saharienne, 150/300 mm en zone sahélienne "nomade", 300/600 en zone sahélienne "sédentaire" à 600/800 mm en zone sahélo-soudanienne. Le rapport entre les précipitations annuelles de l'année décennale humide et de l'année décennale sèche atteint 2,5 vers l'isohyète 500 mm (en zone sahélienne sédentaire) et plus de 3 vers l'isohyète 200 mm (en zone sahélienne nomade). En outre, on assiste à des successions d'années sèches et d'années humides.

L'évapotranspiration potentielle est intimement liée à la température, et présente une faible variabilité interannuelle. Supérieure à 2.700 mm/an à Agadez, elle est inférieure à 1.900 mm/an à Gaya plus au Sud.

Le déficit pluviométrique observées ces dernières décennies s'est traduit par une baisse de la pluviosité de l'ordre 20 à 50% engendrant d'une part, un déplacement de isohyètes de près de 200km du nord vers le sud et d'autre part une réduction des écoulements du fleuve Niger de 36% au Niger et une baisse de la recharge des nappes par le réseau hydrographiques et la pluie efficace. Ce phénomène s'est traduit par l'ensablement du Lac Tchad.

Les ressources en eau de surface relativement importantes, sont réparties dans deux grands ensembles qui sont le bassin du fleuve *Niger* et celui du lac *Tchad*. L'ensemble de ce réseau hydrographique draine plus de 30 milliards de m<sup>3</sup> d'eau en année moyenne, dont environ 97% pour le fleuve Niger et ses affluents de la rive droite. On estime que moins de 1% des ressources en eau de surface est exploité actuellement.

Le fleuve Niger est le seul cours d'eau permanent du réseau hydrographique national. Les écoulements, dans le reste du réseau hydrographique dépendent de l'importance des précipitations et de la nature des bassins versants. Les régions de la rive droite du fleuve, de l'Ader-Doutchi-Maggia, des Goulbis de Maradi et de la Komadougou bénéficient d'écoulements superficiels appréciables tandis que la majeure partie du pays, ne dispose que d'écoulements mal connus, intermittents, donnant lieu à des phénomènes d'endoréisme en raison de l'ensablement.

Les eaux souterraines constituent la principale source d'alimentation en eau des populations nigériennes. Cette ressource est également vitale au Niger, compte tenu

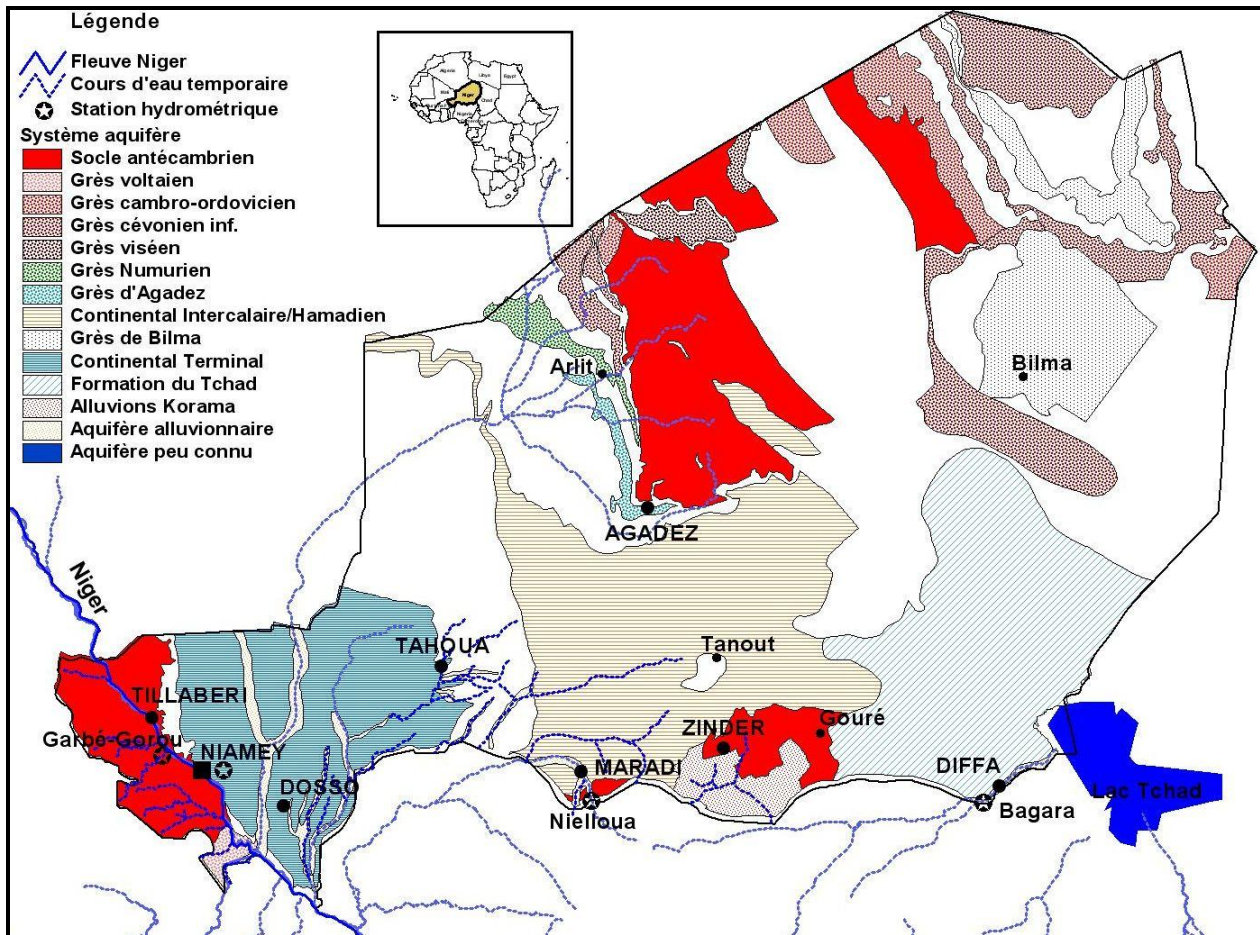
l'aridité du pays et sa vocation agro-pastorale et minière. Ces vingt dernières années, les études et recherches hydrogéologiques ont pris une grande ampleur ainsi que les programmes hydrauliques pour la réalisation des nouveaux points d'eau modernes (Puits cimentés et forages), certains à grande profondeur (près de 1000m). Certains aquifères ont même fait l'objet d'études sur modèle mathématique.

Ces ressources en eau souterraines sont contenues dans :

- Les aquifères à taux de renouvellement élevé que sont (i) les aquifères alluviaux, (ii) les aquifères discontinus du socle dont la recharge est tributaire de la pluviométrie et (iii) les grands aquifères continus possédant d'importantes réserves d'eau ; ce taux est estimé à 2,5 milliards de m<sup>3</sup> renouvelables par an dont moins de 20 % sont actuellement exploités à des fins d'alimentation en eau potable des populations et de développement de la petite irrigation
- Les aquifères à très faible taux de renouvellement (les grands systèmes aquifères multicouches assimilables à des grands réservoirs souterrains fossiles). Le volume de ces ressources est évalué à 2 000 milliards de m<sup>3</sup> non renouvelables dont une infime partie est exploitée en particulier pour les besoins des activités minières dans le Nord du pays

La carte ci-dessous donne la vue d'ensemble des systèmes aquifères du Niger. Il faut noter aussi que certaines de ces nappes importantes sont partagées avec les pays voisins (cf. tableau ci-après) :

Carte des systèmes aquifères



Source : Ministère de l'Hydraulique

Figure 1 : Carte schématique des systèmes aquifères et du réseau hydrographique

Tableau n° : Nappes partagées avec les pays voisins

Domaine	Bassin	Système aquifère	Pays
Niger Occidental	Iullemeden	Paléozoïque	Algérie, Niger
		Continental Intercalaire/Hamadien	Nigeria, Mali, Niger
		Crétacé supérieur et du paléocène	Nigeria, Mali, Niger
		Continental Terminal	Bénin, Nigeria, Mali, Niger
		Quaternaire	Bénin, Nigeria, Mali, Niger
Niger Oriental	Djado	Djado	Libye, Niger
	Bilma	Bilma	Libye, Niger
	Agadem	Agadem	Libye, Niger
	lac Tchad	Manga	Tchad, Nigeria,
		Pliocène	Tchad, Nigeria

Source : DRE/MEE/LCD/

## II. MENACES SUR LES RESSOURCES EN EAU

### 2.1. Les changements de la disponibilité de l'eau :

Il s'agit de la modification du potentiel en eau qui se traduit par une diminution ou la rareté de la ressource. Cette diminution peut être due aux effets conjugués des prélèvements intensifs et progressifs, de la réduction de la de la ressource en eau à cause de i) la diminution de la pluviosité, ii) l'ensablement des aires d'infiltration, iii) l'ensablement du réseau hydrographique qui par endroits alimentes les nappes en période des hautes eaux,

En effet les résultats de la modélisation mathématique du Système Aquifère d'Iullemeden ont mis en évidence le seuil de surexploitation franchi en 1995 année à partir de laquelle des prélèvements (152 millions de m<sup>3</sup>/an) excèdent la recharge estimée à 150 millions m<sup>3</sup>/an en 1970.

Au Niger les prélèvements opérés sur les ressources en pour répondre à la demande en eau concernent tous les ouvrages hydrauliques. Ainsi les besoins en eau potable de consommation se chiffrent à 117.6 millions de m<sup>3</sup>/an dont 14.3 eaux du fleuve pour Niamey et Tillabéry. Les besoins en eau pour l'élevage s'élèvent à 119.77 millions de m<sup>3</sup>/an et pour le secteur des mines et industries les besoins globaux sont de l'ordre 9.9 millions de m<sup>3</sup>/an.

Avec l'amorce du développement minier industriel et agricole au Niger, les ressources en eau subiront sans doute une pression qui risque de compromettre à long terme la disponibilité de ces ressources.

Actuellement l'amenuisement de ces ressources en eau s'observent entre autres à travers une baisse de l'artesianisme de 2 à 3mètres relevé dans les forages artésiens captant le continental Terminal dans le secteur de Diantiandou, Baleyara et Dan Kassari, Tibiri (Dosso). Une tendance à la baisse des niveaux piézométriques (4 à 7m sur les 10 dernières années) a été observée dans la nappe alluviale du Goulbi Maradi (voir ci-dessous). Ce phénomène s'est aggravé depuis la réalisation du barrage de Djibia (1990) en amont de la frontière Nigéro-Nigériane. Les conséquences de cette situation se traduisent par une baisse de la productivité des 44 forages alimentant en eau le périmètre agricole de Djiratawa (512Ha). On assiste ainsi à des soufflages récurrents des forages existants et à l'exécution de nouveaux forages, puis au dénoyage total des forages de Garin Najico et de Doumangada en 1990.

Parallèlement, dans la zone centrale du bassin (ADER DOUTCHI), certaines sources de déversement connues dans les années 60 ont pratiquement disparu de nos jours (source de Toudouni, Tounga Alakaye etc....). Ceci s'explique par la diminution du taux de recharge suite à l'infiltration des eaux météoriques. Même dans les zones à recharge préférentielle (mares résiduelles dans les méandres de koris) certains piézomètres de proximité n'ont pas signalé des impulsions d'entrée sur les graphes fournis particulièrement au cours des années 1984 et 1992.

De même, dans la vallée de la Maggia, les mêmes effets hydrologiques ont été ressentis de l'autre côté de la frontière nigéro-nigériane avec comme corollaires la menace sur la survie du lac de Kalmalo (Etat de Sokoto) ultime réceptacle naturel des eaux de la Maggia. De plus d'autres forages artésiens qui captent le Continental Intercalaire, déversent en permanence des eaux peu renouvelables depuis 1970. On assiste également à l'assèchement des plans d'eau suite aux prélèvements des volumes d'eau pour les travaux routiers.

## **2.2. Dégradation de la qualité de l'eau**

Elle s'identifie à la pollution des ressources en eau à cause des rejets d'eau usées domestiques et industrielles ne répondant pas aux normes de qualité, de l'appel d'eaux souterraines anormalement minéralisées (fluorures) ainsi que au problème de salubrité de l'environnement.

Cette dégradation de la qualité des eaux peut se manifester notamment autour des points d'eau à usage multiple (élevage, agriculture, eau potable) par la propagation de nombreuses maladies infectieuses (épizooties) à cause de la concentration humaine et animale. On note dans la majorité des quartiers non viabilisés des centres urbains, une multitude de mares qui constituent des gîtes privilégiés de la reproduction de vecteurs et de la propagation de redoutables maladies liées à l'eau.

En milieu rural, les principales sources de pollution des eaux de surface et souterraines sont diverses mais les pollutions les plus fréquentes sont chimiques (nitrates, nitrites, produits résiduels de traitement de minerai, ...) et microbiologiques à cause du manque des bonnes pratiques d'hygiène.

Certaines eaux souterraines sont naturellement impropres à la consommation (selon les normes de potabilité de l'eau de l'OMS) en raison de la minéralisation anormale de certains éléments chimiques. C'est le cas des fluorures, du fer, des nitrates, des chlorures, du sodium dont les teneurs dépassent localement les valeurs limites admissibles dans les aquifères du CI/CH, du CT et de socle.

## **2.3. Impacts des changements et variabilité climatiques**

Les impacts futurs des changements climatiques sur les ressources en eau de surface découlent des dérèglements annoncés des précipitations. Les impacts les plus probables sont les suivants :

- la baisse observée des écoulements du fleuve Niger à Niamey va se poursuivre, en relation avec la baisse des apports de la crue guinéenne. En revanche la crue locale risque de prendre de plus en plus de l'ampleur, comme c'est le cas ces dernières années ;
- l'augmentation des écoulements dans les petits bassins versants endoréiques et les affluents de la rive droite du fleuve. Cet impact est davantage lié à la pression anthropique sur le couvert végétal qui modifie l'évolution des états de surface ;

- l'augmentation de la charge solide des écoulements notamment ceux provenant de petits bassins versants, en relation avec l'aggravation de l'érosion due au déboisement ;
- la baisse des écoulements pourra induire un faible remplissage des retenues naturelles et artificielles. En revanche dans les petits bassins endoréiques, l'augmentation des écoulements et de la charge solide va induire un surplus d'apports solide au niveau des plans d'eau, avec des risques d'envasement rapide ;
- l'élévation de la température de l'eau devrait entraîner une baisse de la qualité des eaux de surface. Dans les rivières de petits bassins versants, cet effet pourrait être compensé en partie par la hausse de l'écoulement. En revanche dans le fleuve Niger, la baisse de l'écoulement pourrait accentuer celle de la qualité de l'eau, ce qui augmenterait les concentrations en éléments chimiques rejetés par les industries dans la ville de Niamey ;
- le processus de déplacement du régime hydrologique du fleuve Niger et de ces principaux affluents rive droite pourraient se poursuivre, avec des débits de pointe de la crue Guinéenne à Niamey qui seront décalés de février/mars à décembre/janvier, voire même novembre/décembre dans les cas de scénarios SRES les plus défavorables ;
- l'ampleur et la fréquence des inondations augmenteront notamment dans la bande sud du pays. Cette augmentation découlera de la hausse attendue de la fréquence des épisodes de fortes précipitations, même si l'effet d'une variation donnée des précipitations dépend des conditions surfaces et autres caractéristiques du bassin versant ;
- l'évaporation va se renforcer en accord avec la hausse de la température, ce qui pourrait réduire les basses eaux, même là où les précipitations augmentent ou changent peu.

Partant des impacts des changements climatiques sur les précipitations et les écoulements, les impacts probables sur les eaux souterraines sont :

- la baisse de la recharge des nappes et de leurs niveaux piézométriques, notamment les nappes phréatiques et alluviales, due à la diminution de la pluviométrie et des écoulements. Cette vulnérabilité sera accentuée par la pression anthropique liée aux prélèvements. Il est peu probable que les changements climatiques annoncés aient des effets majeurs sur la demande municipale et industrielle. Mais ils pourraient fortement affecter les prélèvements pour l'irrigation. Les prélèvements destinés à l'irrigation, davantage déterminés par le climat, pourraient donc augmenter ou diminuer selon l'évolution des précipitations : des températures plus élevées auraient tendance à augmenter la demande, en raison d'un taux d'évaporation plus élevé ;
- l'augmentation de la recharge des nappes phréatiques et la hausse de leurs niveaux piézométriques dans les bassins endoréiques où les écoulements pourraient augmenter ;
- la diminution très sensible de la recharge des aquifères des grands bassins sédimentaires ;
- diminution ou augmentation de l'apport des nappes phréatiques au cours d'eau selon l'augmentation ou la baisse de la recharge ;
- l'augmentation ou la réduction des ressources en eau souterraines en rapport avec l'évolution de la recharge ;

- la détérioration de la qualité de l'eau en relation avec l'augmentation ou la baisse de la recharge des nappes phréatiques. L'augmentation des écoulements dans les zones déboisées favorise le lessivage des sols et la concentration des éléments polluants vers les zones de dépressions favorables à la recharge. La pollution est transférée vers la nappe à travers la zone non saturée.

### **5.1. Contraintes liées à la mobilisation des eaux de surface :**

Au Niger, une des grandes contraintes liées à l'exploitation des eaux de surface, est leur caractère temporaire et leur inégale répartition géographique. En outre, en ce qui concerne certaines rivières, leur gestion est rendue plus difficile par le fait qu'elles appartiennent à deux ou plusieurs Etats; c'est le cas du fleuve *Niger* et de ses affluents de la rive droite, du *Goulbi* de Maradi, de la *Komadougou Yobé*, etc. Enfin il faut noter l'absence de données fiables sur le régime des cours d'eau saisonniers et des mares.

### **5.2. Contraintes liées à la mobilisation des eaux souterraines :**

Les contraintes liées à la mobilisation des eaux souterraines sont fonction du type d'aquifère en présence :

- a) Aquifères de socle : discontinuité des réservoirs et ressource en eau limitées (taux d'échec de forages variant de 15 à 40%), aquifère tributaire de la pluviométrie et des écoulements de surface, débits des ouvrages trop faibles pour satisfaire de grands besoins en eau, nécessité de recourir à la géophysique et/ou la photo-interprétation pour l'implantation des ouvrages hydrauliques ;
- b) Aquifères sédimentaires du Niger occidental :
  - *Aquifères du paléozoïque* : absence de population (zone désertique non habitée), débits spécifiques généralement faibles, forte teneur en nitrates au voisinage d'Arlit, grande profondeur de forages (jusqu'à 800 m) nécessitant des gros investissements, eaux localement très salées, eaux fossiles imposant une exploitation minière ;
  - *Continental Intercalaire/Hamadien* : grande profondeur des forages requis (500 – 700 m) dans certaines régions, eaux localement salées, eaux à très faible taux de renouvellement, niveau piézométrique profond dans la partie libre (jusqu'à 80 m).
  - *Crétacé marin et Paléocène* : débits souvent faibles, eaux très salées dans la majeure partie des aquifères ;
  - *Continental Terminal* : assez grande profondeur des forages (150 – 250 m pour CT1 et CT2), niveau piézométrique, relativement profond (30 à 60 m), sensible à la pollution et au déficit pluviométrique (nappe phréatique du CT3), eaux à très faible taux de renouvellement (valeur médiane de 0,3%) ;
  - *Quaternaire* : Dallol Bosso et Dallol Maouri (salinisation locale des eaux du fait de l'évaporation) ; Adar Doutchi – Maggia (drainage local des eaux salées du Crétacé marin), Goulbi Maradi et N'Kaba (réduction du régime du cours d'eau de la vallée

dû aux barrages en territoire du Nigeria) ; Tarka (faible perméabilité dans la partie amont) ; toutes ces nappes alluviales sont vulnérables à la pollution, sensibles aux variations climatiques et aux régimes des cours d'eau associés.

- c) Aquifères sédimentaires du Niger oriental : zone généralement désertique (densité très faible de la population) ; faible débit des forages ; salinisation progressive des eaux du fait de l'évaporation ; recharge locale très faible/eaux fossiles, eaux localement très salées et parfois même corrosives ; grande profondeur de forage (200 à 350 m) ; grande sensibilité aux variations climatiques et aux régimes des cours, vulnérabilité à la pollution des nappes phréatiques.

Ces contraintes, combinées à d'autres notamment économiques, se sont traduites par un faible niveau de mise en valeur des ressources en eau. En effet :

- les eaux de surface représentent un volume moyen annuel de 30 milliards de m<sup>3</sup>, dont seuls 1% est actuellement mobilisé essentiellement aux fins de mise en valeur agricole. Dans ce domaine, environ 14.000 ha (dont 8.000 dans la vallée du fleuve) sont mis en valeur, sur un potentiel de 270.000 ha (dont 140.000 dans la seule vallée du fleuve Niger) ;
- les eaux souterraines sont évaluées à 2,5 milliards de m<sup>3</sup> pour le flux renouvelé, dont seulement 20 % sont exploités essentiellement à des fins d'Alimentation en Eau Potable, et 2.000 milliards de m<sup>3</sup> pour les eaux fossiles très faiblement touchées par les activités minières.

## **VI. AXES D'INTERVENTIONS**

- la connaissance et la maîtrise des ressources en eau ;
- l'amélioration de la couverture des besoins en eau des populations et de leur cadre de vie ;
- L'appui à tous les secteurs de production tout en recherchant une meilleure adéquation entre coûts d'investissements, d'entretien et de fonctionnement des infrastructures hydrauliques ;
- la pleine participation des populations à la conception et à la réalisation des travaux, l'amélioration de la prise en charge des infrastructures, la clarification et le respect des rôles des différents partenaires (Etat, collectivités, secteur privé, populations bénéficiaires) et la sécurisation des droits d'exploitation ;
- la protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;
- La valorisation des ressources en eau à travers une meilleure organisation des filières.



## **LE CADRE STRATEGIQUE NATIONAL DE REFERENCE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT**

### **LE PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (PDES 2012 -2015)**

Les choix stratégiques pour le Niger, tels qu'exprimés par les plus hautes autorités nationales, visent à concilier les impératifs de court terme consistant en la recherche des solutions aux préoccupations urgentes et la nécessité d'adopter une stratégie à long terme permettant d'optimiser les ressources naturelles et humaines en vue de promouvoir un développement économique et social durable et une croissance inclusive.

Ces choix sont exprimés à travers le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012 -2015), approuvé par le Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> août 2012. Le PDES constitue désormais l'unique cadre fédérateur de référence pour l'agenda de développement du Gouvernement et l'alignement de celui -ci avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il constitue le cadre d'opérationnalisation du Programme de Renaissance du Niger (PRN), lancé sous l'égide du Président de la République tout en intégrant les orientations de la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement, présentée par le Premier Ministre, Chef de Gouvernement.

La vision du PDES se fonde sur l'édification d'un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire nationale, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une Nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde, et attachée au savoir et à l'innovation technologique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l'intégration africaine.

#### ***II.2. Axes et résultats stratégiques du PDES***

Bâti sur les principes de la gestion axée sur les résultats, le PDES s'articule autour de cinq axes stratégiques complémentaires, eux-mêmes déclinés en 11 résultats stratégiques. Ces résultats seront atteints à travers la mise en oeuvre de 86 programmes relevant des différents secteurs de l'action publique. Ils concrétisent la vision de développement à moyen terme, définie par les Autorités de la 7<sup>ème</sup> République sur la période 2012-2015.

Ces axes et résultats stratégiques sont les suivants :

1. Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques
  - La gestion du développement est facilitée
  - L'équité et l'égalité des citoyens aux services publics sont garanties
  - Les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles
  
2. Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif
  - Les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites
  - Les leviers de la croissance démographique sont maîtrisés
  - Les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable
  - Les disparités inter et intra régionales sont atténuées

### 3. Sécurité alimentaire et développement agricole durable

- Les Nigériens assurent de manière durable leur sécurité alimentaire

### 4. Promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive

- La croissance économique est forte et soutenue, inclusive, créatrice d'emplois
- Les jeunes sont intégrés dans le circuit économique

### 5. Promotion du développement social

- Le niveau de développement social est significativement amélioré

## **INITIATIVE «3N» : POUR LA SUCURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE**

Le contexte du Niger se caractérise par le fait que l'économie du pays est dominée par le secteur primaire (45,2% du PIB en 2010) et une étroitesse du secteur secondaire (11,4% du PIB en 2010). Le secteur primaire est essentiellement agropastoral ; il joue un rôle essentiel dans la croissance économique. Entre 2006 et 2010, le PIB du secteur primaire est passé de 817,66 milliards de FCFA à 1021,27 milliards, soit une progression de 25%, contre 20% pour l'ensemble des secteurs (1906,83 milliards en 2006 à 2295,39 milliards en 2010).

Face au déficit chronique des produits vivriers, notamment céréaliers, l'insécurité alimentaire devient de plus en plus inquiétante et la pauvreté gagne chaque jour du terrain dans le monde rural qui comptabilise actuellement 80% des pauvres du pays, le Président de la République et le Gouvernement ont lancé l'initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens ».

L'i3N est un credo et un engagement politiques forts du Président de la République du Niger. Il constitue un axe majeur du Programme du Président de la République pour la renaissance du Niger. Il est bâti sur les acquis de la Stratégie de Développement Rural et s'inscrit dans le processus de mise en oeuvre du Plan de Développement Détaillé pour l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) ainsi que la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU).

L'I3N permettra au Niger d'accélérer l'atteinte des Objectifs du millénaire, notamment l'OMD1 et l'OMD7.

Ainsi, Faire en sorte que les «Nigériens nourrissent les Nigériens », par leurs propres efforts de production et d'organisation, implique que des solutions appropriées soient trouvées pour réduire la fréquence des déficits céréaliers et fourragers, améliorer la qualité nutritionnelle des repas des ménages et surtout des enfants, assurer un approvisionnement régulier des marchés et garantir leur accessibilités à toutes les catégories sociales du pays.

Les défis majeurs à prendre en compte sont : pression démographique, adaptation aux changements climatiques, l'accroissement du cheptel dans un contexte de réduction des pâturages, l'équité et l'intégration régionale, etc.).

La mise en oeuvre de l'I3N repose sur cinq axes stratégiques :

Axe 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Axe 2 : Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires.

Axe 3 : Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes.

Axe 4. Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens.

Axe 5. Animation et Coordination de l'I3N.

Dans un contexte de paupérisation de la population où le poids de la dette constitue une contrainte majeure et où les performances de l'économie reposent essentiellement sur un secteur rural en difficulté, la gestion de l'environnement et la sauvegarde du capital - ressources naturelles deviennent économiquement et socialement une priorité.

Se mettant au diapason de la communauté internationale, le Niger a adopté en 2000 le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), dans le cadre de la mise en oeuvre de l'agenda 21. En réponse aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs), et prenant en compte le fait qu'aucun programme de protection de l'environnement ne peut réussir sans une intégration et une adhésion des populations sous-tendues par une politique d'amélioration de leurs niveaux et conditions de vie, le Gouvernement du Niger a élaboré et adopté

## **II. PROJETS PRIORITAIRES IDENTIFIÉS POUR L'UTILISATION DE L'ALLOCATION STAR**

Les projets prioritaires du Niger pour l'utilisation des fonds STAR ont été identifiés grâce à une série de réunions de consultation autour du Point Focal Opérationnel. Ces réunions ont pour la plus part de temps regroupé les structures membres du Comité National FEM.

Les allocations STAR du Niger ont été réparties pour la mise en oeuvre des projets prioritaires ci-après :

### **1. Projet d'appui à l'Initiative Grande Muraille Verte pour la restauration des terres dégradées en vue de la sécurité alimentaire :**

il vise l'amélioration des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales dans 225 communes. Le montant des ressources STAR affecté est de 3,880 millions \$US.

L'Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-saharienne a pour finalité le développement d'un cadre global de gestion participative des écosystèmes qui intègre des activités de gestion durable des terres, du développement local, du renforcement des capacités des acteurs et d'amélioration des biens et services fournis par les écosystèmes dans sa zone d'emprise.

Cet objectif global de l'IGMVSS cadre parfaitement avec la stratégie du GEF-5 dans le domaine Dégradation des Terres (LD) sous laquelle le GEF-5 appuie les efforts des pays pour réduire les contraintes et les goulots d'une gestion durable des systèmes de productions agricole, pastorale et forestière avec comme finalité l'arrêt et l'inversion des tendances actuelles de dégradation des terres et la lutte contre la désertification et le déboisement.

## **2. Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes transfrontaliers entre le Niger-Nigeria PGIE/NN (Phase 2) pour un montant de 2,5 millions de \$US.**

Le Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes des bassins versants dans les régions transfrontières entre le Nigeria et le Niger (PGIE) est le fruit de la volonté politique des plus Hautes Autorités des 2 pays d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles transfrontières d'une part, et de promouvoir l'intégration et la coopération bilatérales au bénéfice des populations, d'autre part.

Conçu en réponse aux problèmes de dégradation des ressources en terre, en eaux, et en biodiversité le long de la bande transfrontalière entre le Niger et le Nigeria, le PGIE tire ses fondements juridiques et institutionnels des Accords de coopération bilatérale dans le domaine de la gestion des ressources naturelles à savoir : (i) l'Accord d'Abuja relatif à la lutte contre la désertification, signé le 15 janvier 1990, et (ii) l'Accord de Maiduguri sur le partage équitable de la mise en valeur, de la conservation et de l'utilisation des ressources en eau dans les bassins transfrontaliers entre le Niger et le Nigeria, signé le 18 juillet 1990, amendé à Sokoto le 5 octobre 1998.

Le projet a des liens forts avec les Programmes Opérationnels du FEM sur les écosystèmes arides et semi-arides (OP.1), la priorité stratégique du FEM sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur de la production, la gestion intégrée des Terres et Eaux (OP9), et le Programme récemment approuvé relatif à la Gestion durable des Terres (OP.15).

Le projet est aussi conforme à l'approche participative des plans d'action de plusieurs Conventions à savoir la CCD, CBB, CCCC et la Convention Ramsar sur les zones humides.

Ainsi, il va également favoriser la mise en œuvre du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN), du Plan d'Action et de la Stratégie Nationale en matière de Biodiversité et du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) aux changements climatiques dans les deux pays.

## **3. L'initiative UEMOA pour l'accès et le partage équitables des avantages liés à la biodiversité (APA) où 500 dollars US ont été proposés.**

***Pour relever les défis liés à la biodiversité***, la stratégie sur la biodiversité du Niger poursuit comme objectifs spécifiques : (i) la conservation de la diversité biologique et (ii)

l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

La mise en œuvre effective du projet APA (PNiger4) devait contribuer à relever les défis, notamment ceux relatifs à la faiblesse du cadre juridique actuel qui ne prend pas en compte le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées. Ces objectifs spécifiques sont : (i) restaurer la biodiversité végétale menacée; (ii) doter le Niger d'une politique d'accès aux ressources génétiques (iii) combler un vide juridique en matière d'accès aux ressources génétiques et partage des avantages qui en découlent en se dotant d'une législation nationale; (iii) vulgariser la législation sur l'APA aux niveaux national, régional et international; (iv) protéger les connaissances traditionnelles liées aux ressources génétiques.

Le projet rentre dans le cadre du 3ème objectif spécifique de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité biologique intitulé : assurer les conditions d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Ce projet est conforme au Plan d'Actions de cette même stratégie, notamment au niveau de l'action 24 intitulée « élaboration des textes relatifs à l'accès et au partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ».

La mise en œuvre du projet APA procurera également des revenus aux communautés, particulièrement les détenteurs des connaissances traditionnelles liées aux ressources génétiques; le projet contribuera ainsi à la lutte contre la pauvreté et par conséquent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté.

## **Liens avec la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire**

Le cadre stratégique national en matière de développement, comprenant le PDES 2012 – 2015 et la Stratégie de mise en œuvre de l'initiative «3N» comme développé plus haut, met l'accent entre autres sur : (i) l'accélération de la croissance et la préservation de la stabilité économique à moyen et à long terme ; (ii) l'amélioration du niveau de revenus et les conditions de vies des populations rurales ; (iii) l'assurance d'une sécurité alimentaire stable à travers le développement des secteurs productifs.

L'ensemble des opérations proposées dans le cadre du STAR FEM s'inscrit dans la droite ligne des objectifs ci-dessus. Du coût, elles contribueront à la mise en œuvre de l'axe 3 du PDES 2012 – 2015 et les axes 1, 2 et 3 de l'initiative «3N» du Président de la République.

### **2.1. Choix des agences d'exécution (Approche programmatique)**

Lors de la réunion des Experts et de la Consultation Ministérielle sur l'Initiative Grande Muraille Verte et le Bassin du Lac Tchad, tenue les 18 et 19 Février à BONN (Allemagne) relativement à l'utilisation des fonds STAR du GEF, les Ministres en charge de la Grande Muraille Verte avaient proposé et adopté que la coordination fiduciaire des Fonds GEF soit

assurée par la Banque Mondiale. Dans cette perspective et dans l'esprit de l'approche programmatique, le Niger se propose d'être accompagné par le PNUE et la FAO dans la préparation et la mise en œuvre des projets prioritaires retenus dans le cadre du GEF5.

En effet, le PNUE appuie la CMAE en tant que instance régionale des ministres en charge de l'environnement en Afrique. Sous l'impulsion du PNUE, la CMAE a joué un rôle d'avant-garde dans le processus d'élaboration du plan d'action du NEPAD en matière de protection de l'environnement et accorde aussi une attention particulière à la mise en œuvre des conventions et protocoles environnementales, notamment UNCCD; UNCBD; UNFCCC; le Protocole de Kyoto; le Protocole de Cartagena, etc. Il faut noter que le Conseil des Ministres de l'Environnement de la Grande Muraille Verte est un sous ensemble de la CMAE.

L'attachement et la disponibilité sans cesse affirmés du PNUE à la cause africaine, notamment leur soutien affiché à soutenir le Continent Africain pour faire profiter des opportunités dans le cadre du Mécanisme du Développement Propre (CDM) et du Concept de l'Économie Verte, etc. afin que l'environnement soit l'un des moteurs du progrès, du développement économique et de la stabilité sociale dans le Continent Africain;

Le PNUE appuie déjà la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte par l'organisation d'un atelier régional sur ce sujet en collaboration avec l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, en décembre 2010 à Nouakchott (Mauritanie).

Avec le PNUE, le Niger entendait mettre à profit les expériences de cette institution, pour développer l'approche Économie Verte qui a fait ses preuves dans certaines parties du monde y compris en Afrique. Le Niger va également valoriser, en collaboration avec le PNUE, les expériences/approches en matière de lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources naturelles développées par les projets passés et en cours au Niger, mais aussi les approches novatrices développées par certaines institutions de recherche et de formations dans le monde.

La FAO actuellement dirige la mise en œuvre de deux projets pour le démarrage et la préparation de la mise en œuvre effective de la GMVSS qui sont :

- ✓ Le TCP/FAO/CUA pour un montant de USD 460 000) visant à soutenir 5 pays (Mali, Éthiopie, Niger, Tchad et Djibouti) dans l'élaboration de leurs stratégies et plans d'action ainsi qu'un portefeuille de projets et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre effective de la GMVSS ;
- ✓ La FAO en collaboration avec la CE et l'CUA et autres partenaires mettent en œuvre un deuxième pour soutenir 8 autres pays de l'IGMVSS (Algérie, Burkina Faso, Egypte, Mauritanie, Nigéria, Gambie, Sénégal et Soudan) pour un montant de 1 400 000 Euros avec un besoin de 280 000 Euros de fonds de contrepartie, dans la formulation de leurs stratégies, plans d'action, portefeuille de projets (y compris les projets nationaux et transfrontaliers, la mobilisation des ressources, le développement des enseignements tirés et une stratégie de communication, renforcement des capacités et des activités pilotes, portant sur la mise en œuvre de la GMVSS;

- ✓ La FAO a conduit et facilité le processus d'élaboration d'un guide méthodologique sur la GDF dans les zones arides de l'Afrique subsaharienne dans un processus multi-acteurs impliquant les points focaux de la GMVSS et les partenaires;
- ✓ La FAO a exécuté de nombreux projets de reboisement, de lutte contre la désertification en Afrique. Le plus récent est le projet Opération Acacia phase pilote : d'appui à la sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et la dégradation des terres dans les pays africains producteurs de la gomme arabique et résines réalisé au cours de la période 2004-2009 dans six pays d'Afrique sub-saharienne (le Burkina Faso, Tchad, Kenya, Niger, Sénégal et Soudan) en collaboration avec le Secrétariat du Réseau NGARA pour les gommages et résines naturelles en Afrique (NGARA). Mandat a été donné à la FAO par l'Union Africaine et les pays bénéficiaires pour préparer une deuxième phase de ce projet. Ainsi, un programme de développement intégré prenant en compte les autres pays sahéliens et en capitalisant sur les expériences et les leçons tirés de la mise en œuvre du projet opération acacia phase pilote a été élaboré et positionné dans le cadre de la mise en œuvre de la GMVSS.

### **III. DOMAINE PRIORITAIRES POUR UNE COLLABORATION RÉGIONAL**

#### **3.1. Problèmes environnementaux régionaux globaux nécessitant une intervention régionale ou sous régionale**

- Gestion des écosystèmes transfrontaliers ;
- Dégradation des écosystèmes des bassins du Lac Tchad et du Fleuve Niger;
- Insuffisance des textes législatifs et réglementaires sur APA (Accès au ressources et Partage des avantages) pour le maintien de la Diversité biologique.

#### **3.2. Initiatives régionales existantes pour lesquelles le Niger solliciterait le soutien du GEF**

- Gestion Intégrée des Écosystèmes Frontaliers Niger-Nigéria ;
- Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le Bassin du Niger (DREGDE) ;
- Projet Opération Acacia phase II d'Appui à la réhabilitation des sols dégradés et de la sécurité alimentaire dans 8 pays africains producteurs de la gomme arabique;
- Grande Muraille Verte Sahélo-saharienne;
- Programme Africain d'Adaptation aux effets des changements climatiques ;
- Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes en Afrique de l'Ouest (PGIPAP)
- Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) ;
- Projet de Conservation à base communautaire de la biodiversité du complexe des Parcs W, Arly, Pendjari (WAP) et de leurs zones d'influences WAP

### **3.3. Description détaillée de la façon dont l'exécution de ces projets contribuerait à la réalisation des engagements des pays aux conventions (CDB, UNCCD, UNFCCC)**

La mise en œuvre effective des projets prioritaires identifiés dans le cadre du STAR pour la mise en œuvre de l'IGMVSS au Niger va contribuer à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs globaux déclinés dans les trois Conventions Post-Rio et certaines initiatives internationales. C'est notamment le cas de la bonne gouvernance et de l'équité, de la question du genre et développement et de la durabilité économique, sociale et environnementale des investissements. Ces projets vont également contribuer à :

- la réduction de la pauvreté dans leurs zones d'intervention et améliorer la durabilité environnementale (OMD 1 et OMD 7) ;
- la lutte contre la dégradation des terres (UNCCD) ;
- la promotion de la gestion intégrée et durable des ressources naturelles (GEF-5 LD) ;
- la conservation de la diversité biologique (UNCBD), et ;
- le renforcement de la résilience et l'amélioration de l'adaptation des populations rurales aux changements climatiques (UNFCCC).

### **DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DU PROCESSUS NPFE**

Au nombre des difficultés, il faut noter :

- la forte mobilité des agents de l'Administration publique impliqué dans le processus qui n'a pas facilité l'appropriation et la continuité dans la marche du processus ;
- le climat institutionnel de l'époque qui ne favorise pas l'émergence des idées de projets novateurs et intégrateurs ;
- la politisation à outrance du dossier Grande Muraille Verte et la guerre de positionnement qui ont envenimé les processus NPFE dans les pays concernés.